

Enseignement français à l'étranger

Le "réseau" tel qu'on l'appelle communément est l'ensemble des 522 établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Éducation nationale. Il scolarise plus de 370 000 élèves dans 139 pays, dont 40 % sont français et 60 % d'autres nationalités

Ces établissements sont homologués par le ministère de l'éducation nationale.

Qu'est-ce que cela signifie ?

L'enseignement dispensé y est conforme aux programmes officiels français

Les études effectuées dans ces établissements sont assimilées à celles suivies dans des établissements publics en France

Les décisions d'orientation et de conseil de classe qui y sont prises sont valables de plein droit pour l'admission dans un établissement public d'enseignement français en France ou à l'étranger.

L'homologation n'est pas acquise à titre définitif et les établissements concernés doivent régulièrement se soumettre à une procédure de vérification du respect des critères cités. L'Agence est en charge de l'accompagnement, de l'instruction des dossiers d'homologation et du suivi de cette homologation.

L'homologation ouvre droit, pour les établissements à un soutien pédagogique et à la formation continue.

Pour les familles, elle donne accès au système de bourses scolaires (voir fiche Bourses)

Il existe trois catégories d'établissements d'enseignement français homologués par le ministère de l'Éducation nationale :

- Les établissements en gestion directe (EGD) au nombre de 71 qui sont gérés directement par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et dont le budget est agrégé au budget de l'AEFE. Ils sont dotés d'un proviseur et d'un agent comptable. L'Agence leur accorde des subventions et rémunère les personnels titulaires qui y exercent.
- les 156 établissements dits " Conventionnés " sont gérés par des organismes privés (associations de parents d'élèves, fondations...). Ils ont signé une convention administrative, financière et pédagogique avec l'AEFE. Cette convention porte notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération d'agents titulaires de l'Éducation nationale et sur l'attribution de subventions.
- la troisième catégorie 295 établissements comprend les établissements simplement homologués dit « partenaires ». Ils sont gérés par des organismes de droit privé, français ou étrangers et ont signé un accord de partenariat avec l'Agence

Enseignement français à l'étranger

Pilotage du réseau

Pilotage géographique : DGM (Direction générale de la mondialisation du ministère de L'Europe et des Affaires étrangères)

Pilotage pédagogique : ministère de l'Éducation nationale ; Homologation et détachement des personnels titulaires.

Connaître les 2 grands opérateurs :

[L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger \(AEFE\)](#), créée en 1990, est un établissement public national placé sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle assure les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants français résidant hors de France et contribue au rayonnement de la langue et de la culture françaises ainsi qu'au renforcement des relations entre les systèmes éducatifs français et étrangers.

L'Agence gère l'ensemble des concours humains et financiers apportés par l'État au fonctionnement des établissements d'enseignement français à l'étranger

Elle recrute, rémunère et accompagne les personnels titulaires de l'Éducation nationale (environ 6 500 personnes) qu'elle affecte aux établissements dont elle a la gestion directe ou qui lui sont associés par une convention). Elle n'affecte pas de personnels dans les établissements partenaires

La [Mission Laïque \(MLF\)](#) est une association loi 1901 créée en 1902 et reconnue d'utilité publique depuis 1907. Elle scolarise 61 200 élèves dans 105 établissements. Elle offre son savoir-faire pédagogique ou/et de gestion aux entreprises et établissements qui souhaitent rejoindre son réseau.

La MLF est liée par convention avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et avec celui de l'Éducation nationale et de la jeunesse ainsi qu'avec l'AEFE.

Au Maroc, la MLF est implantée sous le nom d'Office Scolaire et Universitaire International. L'OSUI, association à but non lucratif a été créée en 1996 pour faire face à la demande importante d'enseignement français à laquelle l'AEFE ne pouvait répondre. 9 établissements scolarisent 10 500 élèves.

En Côte d'Ivoire la MLFCI (Mission Laïque Française de Côte d'Ivoire) association de droit Ivoirien à but non lucratif crée en 2014 a pour objet la gestion pédagogique administrative et financière du Lycée d'Abidjan qui scolarise plus de 2000 élèves. Elle accompagne avec le CNED six établissements publics Ivoiriens.

Aux États Unis, la MLF America société à but non lucratif de droit Texan réunit et gère toutes les activités de la MLF sur le territoire Américain. Elle organise les services d'appui pédagogique aux 29 établissements qui composent son réseau et qui suivent le programme Français.

Hors Réseau de l'enseignement français à l'étranger.Qu'est-ce que le Label [FrancÉducation](#) ?

Le **ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)** a créé en **2012**, parallèlement au réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, le Label FrancÉducation.

Ce label est attribué aux filières d'excellence bilingues francophones proposant un enseignement renforcé de la langue française et d'au moins une discipline non linguistique en français, conformément au programme officiel du pays d'accueil. La gestion opérationnelle du Label FrancÉducation a été confiée à l'**Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)**.

En octobre 2019, ce réseau compte 393 filières bilingues implantées dans **58 pays**. L'objectif présidentiel d'atteindre 500 projets d'ici 2022 semble raisonnable.

Qu'est-ce que le réseau [FLAM](#) ?

Le dispositif **FLAM (Français Langue Maternelle)** est un dispositif d'appui financier annuel destiné aux associations proposant des activités linguistiques et culturelles en français dans un cadre extrascolaire à des enfants français ou binationaux, scolarisés dans une autre langue que le français.

Le réseau comprend **plus de 180 associations** répartis dans **42 pays** Français du monde-adfe.

Le Financement du réseau - EGD et établissements conventionnés**Les subventions de l'État**

384 M€ au titre de la subvention pour charge de service public et 100 M€ pour les bourses scolaires.

Les participations des établissements

Les établissements versent à l'AEFE une participation au traitement des résidents, environ 190M€, ainsi qu'une participation complémentaire d'environ 33M€. Ils rémunèrent totalement le personnel recruté localement.

Les établissements partenaires qui représentent 56% du réseau se financent en totalité.

Actualités du réseau

Le Président de la République a exprimé le souhait de voir doubler les effectifs d'élèves d'ici 2023.

Une campagne d'homologation d'établissements existants est amorcée, des investisseurs privés sont aidés à ouvrir de nouveaux établissements. Ces orientations nous inquiètent en effet :

1. l'homologation doit être un gage de qualité et ne doit pas être bradé,

Enseignement français à l'étranger

2. nous ne croyons pas que les investisseurs soient des philanthropes et craignons que la recherche de profit entraîne une hausse des frais de scolarité,
3. le doublement des effectifs d'élèves ne pourra pas se faire sans une augmentation proportionnelle du nombre d'enseignants, faute d'enseignants titulaires (difficulté de détachements, plafond d'emploi) le recours à des recrutés locaux sera amplifié. Leur formation initiale et continue devra être garantie. Il faudra s'assurer de leur statut (rémunération mais aussi couverture sociale)

Conserver l'excellence du réseau tout en maîtrisant les coûts de l'enseignement français à l'étranger est l'enjeu majeur des années à venir.

Il conviendrait de cesser les incantations sur le système scolaire " Navire amiral, pointe de diamant de notre présence à l'étranger" ainsi que l'ont caractérisé plusieurs Ministres de Affaires étrangères et d'analyser sereinement les chiffres : la scolarisation de 370 000 élèves à travers le monde coûte à l'État 484M€ (y compris bourses scolaires) soit 1 792 € par élève.

Rapporté aux seuls 125 000 élèves Français ce coût est de 3 872 € alors qu'un élève scolarisé en France coûte à l'État plus de 7 800 €.

Nous pensons que ce réseau mérite des moyens accrus puisqu'il remplit largement et depuis de longues années ses objectifs : excellence de l'enseignement, présence respectée de notre langue et de notre culture.

Il est en outre un instrument essentiel de la diplomatie française qui ne pourrait exister si les parents ne le finançaient pas à près de 80%.

* * *